



# CONVENTION TERRITORIALE POLITIQUE DE LA VILLE - Ville de Villenave d'Ornon -

2015-2020



# SOMMAIRE

<b>Partie I : La Politique de la Ville à Villenave d'Ornon .....</b>	<b>4</b>
..... <b>1. Villenave-d'Ornon, un territoire en mutation .....</b>	<b>4</b>
..... <b>2. Présentation du quartier « territoire de veille » Sarcignan.....</b>	<b>9</b>
2.1. LES DIFFÉRENTES SITES D'HABITAT COLLECTIF .....	9
<u>2.1.1 La résidence « SARCIGNAN »</u>	
<u>2.1.2 Les résidences « SAINT MARTIN / LE CHATEAU »</u>	
<u>2.1.3 Le quartier VERSEIN</u>	
<u>2.1.4 Le quartier « BAUGÉ », un nouveau quartier en création</u>	
2.2. LES ATOUTS/OPPORTUNITÉS .....	<b>12</b>
<u>2.2.1. Sur le plan urbanistique et sur l'habitat</u>	
<u>2.2.2. Concernant la vie dans les quartiers</u>	
2.3. LES FAIBLESSES/MENACES .....	13
<u>2.3.1. Sur le plan urbanistique et sur l'habitat</u>	
<u>2.3.2. Concernant la vie dans les quartiers</u>	
<b>Partie II : Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014.....</b>	<b>15</b>
..... <b>1. Bilan du CUCS : points saillants .....</b>	<b>15</b>
1.1. HABITAT ET CADRE DE VIE	
1.2. ACCÈS À L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
1.3. RÉUSSITE ÉDUCATIVE	
1.4. SANTÉ	
1.5. CITOYENNETÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	
1.6. ACTIONS TRANSVERSALES	

.....2. <u>Présentation des principaux enjeux</u> du territoire de veille.....	25
<b>Partie III : Programme d'actions pour la période 2015-2020 .....</b>	<b>32</b>
.....1. Rappel des orientations métropolitaines de la convention cadre .....	32
.....2. Programme d'action thématique pour la période 2015-2020 .....	33
Axe 1. Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité	
Axe 2. Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale	
Axe 3. Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants	
<b>Partie IV : Pilotage et suivi de la convention territoriale .....</b>	<b>42</b>
.....1. Pilotage.....	42
1.1 PILOTAGE POLITIQUE	
1.2 PILOTAGE TECHNIQUE	
.....2. Suivi et évaluation.....	43
2.1 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES	
2.2 BILAN ANNUEL DES ACTIONS	
2.3 BILAN À 3 ANS DU PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE	
.....3. Participation des habitants .....	44
3.1. LES OBJECTIFS	
3.2. LES OUTILS DE CONCERTATION	
<b>Signature de la convention territoriale .....</b>	<b>47</b>

# Partie I : La Politique de la Ville à Villenave d'Ornon

## .....1. Villenave-d'Ornon, un territoire en mutation

Située en deuxième couronne de l'agglomération bordelaise, Villenave d'Ornon est une commune péri-urbaine. Elle est la 5ème commune girondine la plus peuplée et son territoire s'étend sur une superficie de 2 126 hectares.

La commune se singularise par sa position d'entrée sud-est de l'agglomération. Traversée par les grandes infrastructures nationales (autoroutes, voie ferrée et gare de triage) et d'agglomération (rocade), ces dernières sont autant un atout (desserte multimodale, facilité d'accès...) qu'une faiblesse (nuisances sonores, éclatement ou enclavement de certains quartiers...).

Intra muros, des améliorations progressives de la situation en terme de déplacement et de mobilité sont en cours de réalisation (arrivée du Tramway prévu en 2018, restructuration du réseau de transports en commun TBC, réaménagements de voirie...) afin d'apporter un meilleur service à la population de la commune et de celles qui la jouxtent.

La commune a la particularité de s'organiser autour de quartiers aux caractéristiques urbaines et socio-économiques très différentes, représentant d'ailleurs des lieux identitaires plus significatifs que la commune. D'un point de vue morphologique, la caractéristique principale de Villenave d'Ornon réside dans la faible densité de son territoire, liée à la prépondérance d'une urbanisation pavillonnaire diffuse dont le tiers s'est principalement concentré sur des opérations de lotissements, dont certains constituent de gros ensembles.

- **Quartier Nord** ou quartier du Pont de la Maye caractérisé par un habitat relativement ancien mais qui subit des transformations suite à des opérations de mutation de l'habitat ancien et également d'urbanisation de « dents creuses ».
- **Quartier Est** correspondant au Bourg historique de la commune qui est actuellement en cours de redynamisation avec de nouvelles constructions après la requalification de son centre.
- **Quartier Ouest** : Chambéry, le quartier le plus peuplé dont le réaménagement succédera à celui du pont de la Maye.
- **Quartier Sud** : Pontac/Sallegourde/La Hontan. Il se caractérise par la prépondérance de l'habitat pavillonnaire et de propriété viticole.

De par sa position géographique et le fort potentiel foncier dont elle dispose, la commune a connu ces dernières années un rythme de production de logements pavillonnaires et collectif supérieur à la moyenne communautaire. Le taux de logements sociaux de la commune est à ce jour de 18,6 %.

Son positionnement au sein de l'agglomération rend la commune très accessible pour les villes alentours (notamment de Bordeaux Métropole) et permet aux habitants, qui disposent d'un moyen de transport, de se déplacer rapidement vers le bassin d'emploi de Bordeaux Sud.

Toutefois, la densité du réseau routier (A62, rocade, route de Toulouse, Avenue des Pyrénées) et ferré avec notamment la présence d'une gare de triage, participe à une fragmentation spatiale marquée qui impacte aussi bien la gestion de la ville que le sentiment d'appartenance à un quartier.

La rocade crée une rupture forte qui désolidarise les résidences Saint-Martin/Le Château de celles de Sarcignan et du quartier Versein.

Ainsi, en raison de cet éclatement et de la césure que constitue la rocade, le quartier de Sarcignan est composé de trois sous-ensembles urbains : les résidences Saint-Martin et Le Château, la résidence Sarcignan et le quartier Versein.



Le quartier de Versein se rapproche assez naturellement de la Résidence Sarcignan par le partage d'un axe routier principal Chemin Gaston et par son positionnement géographique excentré par rapport à la Route de Toulouse/Avenue des Pyrénées qui constitue "la colonne vertébrale" de la ville.

Si le réseau de transports collectifs (Lianes 5 et 15) permet une circulation facile sur l'axe Nord/sud, la difficulté d'accès aux transports en commun sur un axe Est/ouest, concernant notamment le quartier, lequel rend plus complexe la mobilité des habitants vers le domaine universitaire et les communes où l'activité économique est plus dense.

Cependant un important travail a été mené avec les services de Bordeaux Métropole et le délégataire KEOLIS autour d'un schéma de déplacements communal visant la réduction de cette problématique.

Il est à noter, par ailleurs, la création de lignes de bus (corol 34 et 36) desservant le territoire depuis 2008.



Les résidences d'habitat collectif sont situées à proximité d'une zone classée Espace Naturel Majeur au Plan Local d'Urbanisme, la prairie de Baugé. Cet espace est remarquable par sa qualité paysagère ainsi que sa diversité biologique ; Ce contexte a permis d'impulser le développement de plusieurs projets visant le maintien de ces espaces de nature au cœur du quartier : des jardins familiaux, une ferme d'élevage et des cheminements doux « maillant » le quartier.

La ville accueille une aire des gens du voyage à vocation intercommunale (Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon) ainsi qu'un établissement d'accueil de familles en situation de demandeur d'asile (Foyer Quancard).

La relative faible densité de territoire (1 380 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne) par rapport aux communes urbaines (3 408 habitants au km<sup>2</sup>), les espaces verts et naturels, la majorité de logements individuels (72 %) et



la part des propriétaires (64 %) sont autant d'indicateurs qui permettent de dire que ses habitants bénéficient d'un cadre de vie de bonne qualité mais les situations sont fortement contrastées.

### **Un territoire en pleine évolution, du secteur sud-Est...**

Ce secteur s'ouvre sur le milieu rural et naturel des bords de Garonne qui constitue une réserve foncière importante. Le Programme d'Aménagement d'Ensemble Sud-Est a vocation à développer une zone d'habitats, de services publics et d'activités économiques pour équilibrer le développement du territoire communal.

Ce Programme d'Aménagement d'Ensemble générera environ 1300 logements nouveaux, représentant à terme 5 000 habitants supplémentaires. Ce projet se caractérise notamment par la création d'un nouveau quartier, « Le Bocage », répondant aux enjeux du développement durable et s'adaptant au paysage du site.

En parallèle de la réalisation des programmes de construction, plusieurs équipements publics seront mis en service : crèche, école, ALSH, équipements sportifs et culturels. Parmi ceux-ci, un Centre socioculturel sera ouvert pour proposer des services complémentaires à ceux du Centre socioculturel sis sur le territoire de veille. Une étude de préfiguration pour le nouveau centre se fera sur 2016. Ce travail a pour objectif de développer une nouvelle offre de service pour la nouvelle population existante et nouvelle.

Ce nouveau parc enrichit l'offre de nombreux équipements publics, des manifestations sociales, culturelles et sportives et une richesse associative (220 associations recensées en 2015) qui contribuent au rayonnement et à la dynamique de la commune.

Ainsi, sur le secteur Sud-Est et sur les 5 ans à venir seront créés :

- > Le quartier du Bocage : 540 logements dont près de 30 % de logements conventionnés ou en accession à la propriété.
- > De nouveaux services de proximité et équipements publics : Multi-Accueil de 38 places, 2 ALSH, Écoles maternelle et élémentaire (groupe scolaire de 13 classes), APS, Médiathèque et un second centre socioculturel.
- > Une Bastide, un Parc d'activités économiques (hôtellerie et golf...) et un projet de cheminement doux le long de la Garonne par le groupe belge Vizzion (prévision de 660 logements dont 400 sur la Zone Village et 260 sur la Zone Économique).

### **... au secteur du Pont de la Maye**

A l'horizon 2020, un important programme de renouvellement urbain est prévu pour créer une centralité à Villenave d'Ornon, l'objectif étant de créer un « cœur de ville » identifiable. Il s'agirait de permettre la reconfiguration du quartier du Pont de la Maye, en profitant de l'arrivée du tramway.

Les enjeux de ce projet d'intérêt métropolitain, porté par la Ville et l'aménageur « La Fabrique Métropolitaine » sont de :

- > Repenser les espaces publics de la Place Aristide Briand, qui accueillera une station de la ligne C du tramway
- > Favoriser la densification de l'habitat dans le « corridor » du tramway (démarche « 50 000 logements »).
- > Anticiper l'offre en logements sur le linéaire de l'extension de la ligne C (1,5km).
- > Contribuer à l'atteinte des objectifs de production du PLH sur la commune, dans une logique de mixité des logements.



Vue de la crèche depuis le parvis du groupe scolaire



Vue de la médiathèque depuis le parvis du groupe scolaire



- > Inciter au renouvellement urbain d'un secteur d'habitat peu dense et à la structure foncière complexe.
- > Accroître la « clientèle » résidente aux services, commerces et équipements de proximité.
- > Traiter l'entrée de ville par une requalification des espaces publics.
- > Réduire les déplacements automobiles.

Ainsi, ce projet urbain 2015-2025, accompagnant l'arrivée du tramway, verra la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté de 1300 logements de part et d'autre des communes de Bègles (900 logements) et Villenave d'Ornon (400 logements).

### La ZAC « route de Toulouse »

S'agissant de Villenave d'Ornon un premier îlot dit « Aristide-Briand » sera amorcé en 2016 pour une première livraison en 2018 et la création des 150 logements en 2020 ainsi qu'une dizaine de cellules commerciales et des espaces publics repensés dont la place Aristide-Briand, créant le « cœur » de ville d'une surface de 2500 m<sup>2</sup>.



source : Vue d'ensemble du projet - © OMA/LA FAB

# Zoom sur le territoire de veille



## .....2. Présentation du « territoire de veille » Sarcignan/Saint-Martin/Versein

Trois sous-ensembles composent le territoire de veille, dont il convient de définir plus précisément les caractéristiques urbaines et sociales :

### 2.1 LES DIFFÉRENTES SITES D'HABITAT COLLECTIF

#### 2.1.1 La résidence « SARCIGNAN »

Construite en 1965, la copropriété Sarcignan est gérée par les syndicats de copropriété PUGLISI et RIVIERE pour les bâtiments d'habitat et IMMO DE FRANCE pour le bâti commercial. Cette copropriété est composée de 7 bâtiments qui se répartissent 460 logements du T2 au T5, implanté sur un foncier d'une surface de 7ha.

Cette copropriété présente les caractéristiques des copropriétés dégradées :

◆ Bâti vieillissant nécessitant la remise aux normes des immeubles, des parties communes et privatives, et de l'ensemble commercial intégré.

Les bâtiments G et F, gérés par le syndic Rivière ont fait l'objet d'une amélioration esthétique par la réalisation de peintures, dites isolantes, sur les murs extérieurs. Néanmoins le problème d'isolation structurant des bâtiments demeure. Le Bâtiment E, reste celui qui présente un vieillissement le plus visible.

- ◆ Difficultés dans la prise de décision des copropriétaires
- ◆ Minorité de propriétaires occupants (environ 40%)
- ◆ Activité commerciale en déclin
- ◆ Concentration de population socio-économiquement fragilisée : fort taux de chômage, de familles à revenus faibles, de familles monoparentales, d'allocataires de minima sociaux et une part importante de ressortissants étrangers.

Ces dernières années, il est observé un effet « générationnel » avec le **renouvellement de classes d'âge et la présence, en nombre, de pré-adolescents perçus comme difficiles** (petits trafics, vols, dégradations, incivilités sur la résidence et sur les structures du quartier... )



### 2.1.2. Les résidences « SAINT MARTIN / LE CHATEAU »

La résidence « St Martin » est une résidence d'habitat social construite entre 1961 et 1974. Elle est gérée par le bailleur Domofrance et comprend 210 logements.

La résidence « le Château », construite en 1964. Cette copropriété privée, gérée par le syndic RABAUD-DARCHAN, comprends 200 logements et jouxte St Martin I.

Les caractéristiques de ces deux résidences sont les suivantes :

- ◆ Situation au Nord de la rocade
- ◆ Monotonie architecturale des deux ensembles avec toutefois des espaces verts intéressants
- ◆ Bonnes relations partenariales avec le bailleur, moteur d'actions et de projets, et partenariat limité avec la copropriété privée qui ne fait remonter aucune difficulté majeure sur son patrimoine et ses abords
- ◆ Taux de rotation important des locataires, en particulier de la Résidence Saint-Martin
- ◆ Nombre important de familles en situation précaire forte sur Saint-Martin avec, notamment, un taux de parents isolés élevé.
- ◆ Problèmes réguliers de tranquillité publique constatés sur Saint-Martin, (incivilités et petits trafics) avec un effet de « vase communicant » avec la résidence Sarcignan, toute proche.
- ◆ Lien social assez peu développé, tissu associatif faible, peu de relations entre les deux résidences, du moins entre leurs gestionnaires respectifs

Une importante rénovation urbaine de la résidence St Martin par le bailleur social Domofrance débutera au 1er semestre 2015 pour se terminer fin 2016. Le coût du programme est estimé à 10 millions d'€ TTC.



### **2.1.3. Le quartier VERSEIN**

Cet ensemble d'habitat social géré par deux bailleurs : AQUITANIS pour la résidence Piste Versein, construite entre 1988 et 1993, qui comprend 188 logements répartis en six immeubles (du T2 au T5) et 35 pavillons et CLAIRSIENNE pour la résidence Gaston qui comprends 86 logements.

Les caractéristiques de ces résidences sont les suivantes :

- ◆ Bâti de qualité moyenne avec espaces verts de bonne qualité
- ◆ Mauvaise desserte des transports collectifs, toutefois réétudiée dans le cadre du schéma communal de déplacements
- ◆ Bonnes relations avec les bailleurs
- ◆ Parc d'activité commerciale très peu développé avec une faible fixation des commerces
- ◆ Part forte de familles monoparentales, taux de chômage supérieur à la moyenne communale, revenus faibles
- ◆ Regroupements réguliers de jeunes notamment aux abords du lac de Versein, cadre environnemental commun aux 2 résidences.

Une importante réhabilitation a été menée par le bailleur social Aquitanis du bâti et des espaces extérieurs sur la résidence Piste Versein qui s'est achevée en 2013.

Une démarche de Gestion Urbaine de Proximité a été engagée en 2013, dont les résidences Piste Versein (DOMOFRANCE) et Gaston (CLAIRSIENNE) ont été les premiers îlots volontaires pour cette démarche initiée par la Ville



#### 2.1.4. Le quartier « BAUGÉ », un nouveau quartier en création

La résidence Le Domaine de Baugé à Villenave-d'Ornon (121 logements) a été livrée entre janvier et mars 2012. La résidence se compose de : 113 logements collectifs (T2 au T4) répartis dans 5 immeubles de 3 étages et de 8 logements individuels (T4 et T5) de type « maison de ville ».

*Le Domaine de Baugé*, constitue le premier volet d'une opération d'aménagement globale conduite par Aquitanis sur le secteur du Chemin Gaston à Villenave-d'Ornon. Le bailleur envisage en effet la construction dans un proche avenir de logements supplémentaires – 40 logements.

Ce quartier est intégré à d'autres opérations immobilières conduites par AXANIS (74 logements en accession à la propriété), Résidence NOVA PARK réalisée par BELIN (95 logements collectifs répartis dans 4 bâtiments dont **33 en acquisition VEFA pour AQUITANIS**, les logements de type T2, T3 et T4 seront livrés 1<sup>er</sup> trimestre 2016) et PICHET (78 appartements du T1 au T5), amenant une importante et rapide densification de l'habitat sur la zone.

Ainsi, au total, ce sont près de + de 1000 habitants supplémentaires qui intégreront prochainement le quartier.



## 2.2. LES ATOUTS/OPPORTUNITÉS DU TERRITOIRE

### 2.2.1. D'un point de vue urbanistique

- ◆ La requalification à l'horizon 2018 du quartier du Pont de la Maye avec l'arrivée du tramway (extension phase 3bis de la ligne C) et l'implantation d'un parking relais de grande capacité sur le centre commercial Bordeaux Sud (Géant Casino).
- ◆ La proximité du centre administratif (Hôtel de Ville) et l'offre croissante d'équipements publics (Centre socioculturel St Exupéry, Service emploi municipal, Mission Locale des Graves, PLIE, CCAS, MDSI, Collège du Pont de la Maye).
- ◆ Un potentiel foncier pour la Ville permettant l'implantation de nouveaux équipements (Maison des associations et de l'emploi, extension des jardins familiaux)
- ◆ La présence d'un espace naturel majeur, inscrit au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.), aux abords du quartier de Versein et de la résidence Sarcignan. Le secteur Baugé présente donc un potentiel de développement de projets (maillage de cheminements doux, les prairies de Baugé, l'extension des jardins familiaux et ferme d'élevage).
- ◆ Le cadre environnemental favorable avec la présence du lac Versein permet de valoriser ces espaces de nature et a permis d'apporter une identité « nature » à ce quartier qui ouvre des perspectives d'amélioration du cadre de vie des habitants. Ces projets sont source d'actions et d'initiatives partagées par les acteurs du quartier visant à présenter le développement durable comme une solution d'amélioration du cadre de vie pour les habitants et de lien social.

### 2.2.2. Concernant la vie des quartiers :

- ◆ Un dynamisme associatif avec un projet collectif accompagné par le Centre Socioculturel St Exupéry et fédérant les différentes structures de quartier et de l'animation socioculturelle.
- ◆ Des établissements scolaires (école primaire Jean-Moulin) et de petite enfance (crèche municipale Les Lutins) permettant une concentration des moyens à mobiliser et des passerelles avec les acteurs de l'animation et de la communauté éducative.
- ◆ Une politique d'animation volontariste sur les quartiers grâce à un partenariat nourri avec les bailleurs sociaux et les associations autour de projets structurants (gestion Urbaine de proximité) et d'animations (fêtes de quartiers),
- ◆ Un réseau partenarial très développé et opérationnel entre les acteurs d'animation, de prévention (MDSI, Prévention Spécialisée, Médiateurs, Mission Locale, PLIE, CCAS, collèges, bailleurs sociaux)
- ◆ L'existence de « mètres carrés sociaux » (trois locaux) avec, cependant, un taux d'utilisation élevé

## **2.3 LES FAIBLESSES/MENACES DU TERRITOIRE**

Des **difficultés structurantes** du territoire de veille sont à traiter prioritairement. Elles sont de deux natures :

### 2.3.1. Sur le plan urbanistique et sur l'habitat :

- ◆ Un découpage urbanistique dû aux infrastructures de transports notamment qui accentue le repli des quartiers : enclavement des quartiers de Sarcignan et Versein.
- ◆ Une circulation faible entre les populations de résidences : peu de déplacements entre les îlots d'habitat, même très proches comme Saint-Martin/Le Château
- ◆ Une concentration de l'habitat collectif
- ◆ Un bâti vieillissant avec des problèmes d'isolation thermique en particulier sur la résidence Sarcignan (logements et ensemble commercial) avec une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat O.P.A.H. (1998) non aboutie, et une dégradation générale de la qualité du bâti (plus de 50 ans pour le plus ancien)
- ◆ Une hétérogénéité dans la gestion du parc de logements : deux copropriétés privées et trois bailleurs sociaux différents
- ◆ Une difficulté d'intervention sur les copropriétés en raison de la complexité des règles de copropriété

### 2.3.2. Concernant la vie dans les quartiers :

- ◆ Taux élevé de familles allocataires à bas revenus
- ◆ Taux élevé de familles monoparentales allocataires à bas revenu
- ◆ Taux élevé de familles nombreuses (trois enfants et +) allocataires à bas revenu
- ◆ Taux de chômage (catégorie 1 + 6) élevé
- ◆ Part des demandeurs d'emploi sans formation ni qualification en augmentation : 8,6 % (taux communal 4,3 %)
- ◆ Zone économique peu attractive
- ◆ Concentration de revenus faibles
- ◆ Population élevée relevant des minima sociaux
- ◆ Aucune association de locataires : participation des habitants faible dans la vie des 4 sous-ensembles du territoire de veille
- ◆ Image des quartiers du territoire de veille encore négative
- ◆ De nombreuses incivilités constatées sur le quartier impactant la tranquillité publique

## Partie II : Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014

### .....1. Bilan du CUCS : points saillants

Le bilan ci-dessous est présenté de façon thématique, organisé selon les 5 grands axes du CUCS 2007-2014

#### 1.1. HABITAT ET CADRE DE VIE

##### » Réhabiliter le quartier de Sarcignan

La copropriété de Sarcignan est identifiée depuis plusieurs années parmi les copropriétés privées dégradées de l'agglomération bordelaise. Une étude OPAH réalisée dès 1999 laissait déjà apparaître la nécessité à intervenir sur le bâti (logements et espaces communs) ainsi qu'une fragilisation des équilibres sociologiques au sein de la résidence. La dégradation de la structure du bâti (isolation, façades) d'un nombre grandissant de logements s'est poursuivie ; des demandes d'intervention nombreuses sont faites auprès des services municipaux (médiation sociale, hygiène et sécurité) pour alerter les propriétaires bailleurs louant des appartements insalubres.

Le contexte réglementaire et juridique (copropriété sous divisée en plusieurs syndics, les règles de copropriétés) et la nécessité de l'engagement de l'ensemble des propriétaires (dont un nombre important reste propriétaires bailleurs) rendent complexe la prise de décision et l'intervention pour la gestion de ce site reconnu comme prioritaire sur la métropole, à l'instar des copropriétés du Burck (Mérignac) et des Acacias (Pessac).

Toutefois, malgré le refus de la copropriété d'engager une OPAH, des liens sont maintenus avec les habitants grâce aux animations du quartier et à la démarche de Gestion Urbaine de Proximité qui a permis de développer un dialogue nourri avec les membres du Conseil Syndical de la résidence. De nouveaux arrivants, volontaires et impliqués ont permis de co-construire un plan d'actions à l'échelle de la résidence, associant les acteurs et proposant des projets innovants. Cette démarche positive est un indicateur favorable de travail partenarial avec la copropriété pour reprendre une discussion sur le devenir de la résidence.

##### » Développer la qualité du parc d'équipements aux abords des résidences du territoire de veille (isolation extérieure, intérieure, accessibilité PMR, espaces verts)

Plusieurs programmes de réhabilitation ont été enclenchés par les bailleurs sociaux. Ainsi, la résidence « Piste de Versein » a bénéficié d'une réhabilitation complète du bâti et des espaces extérieurs en 2013.

La résidence « Saint Martin » (Domofrance) a engagé en septembre 2015 un lourd programme de réhabilitation pour une livraison prévue fin 2016. Ainsi, à court terme, les quartiers de logements sociaux du site bénéficieront pour la plupart d'un cadre de vie requalifié.

Plusieurs actions de sensibilisation en pied d'immeuble, « animations éco-déchets », ont été réalisées en partenariat avec Aquitanis (« Versein »), Clairsienne (« Gaston ») et Logévie (« La Hontan ») permettant de sensibiliser les résidents à la préservation de l'environnement et plus particulièrement au tri des

déchets, problématique récurrente dans l'habitat collectif avec la gestion des encombrants.

Dans l'objectif de faire participer les jeunes à l'amélioration de leur cadre de vie, de nombreux « chantiers jeunes » ont été organisés entre 2004 à 2014. Au total se sont 25 chantiers qui ont été réalisés mobilisant 121 jeunes, pour certains en partenariat avec des associations et les bailleurs sociaux.

Des animations autour du compostage intégrant l'enjeu dans l'habitat collectif, ont été réalisées et notamment en partenariat avec Bordeaux Métropole en 2014 (opération « compost'en cub »).

#### ► Améliorer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur la ZRU et les îlots fragilisés

Une démarche de Gestion urbaine de proximité a été initiée depuis 2013 associant les résidents et les associations à l'amélioration de leur cadre de vie.

Le secteur des résidences « Pistes Versein » – « Gaston » – « Clos du Comte » et « Parc de la Comtesse » a été le premier à profiter de cette initiative portée par l'ensemble des partenaires à laquelle ont été associés les habitants. Cette démarche a permis de réaliser un diagnostic sur le secteur concerné puis d'envisager les actions à mener pour chacun des participants. Une seconde phase de la GUP s'est déroulée sur Sarcignan en 2014, l'objectif étant d'aboutir à un plan d'action global sur l'ensemble du territoire de la ZUS. Deux « diagnostics en marchant » (diurne et nocturne) ont ainsi permis d'identifier 10 actions, dont certaines ont déjà été réalisées (améliorer la signalétique, remplacer du mobilier urbain, ...).

Parmi celles-ci, une réflexion collective a notamment été menée autour de la création d'un cheminement doux le long de la prairie de Baugé. Les habitants associés aux associations, bailleurs, services Ville, services de l'État, services de Bordeaux Métropole, centre socioculturel St Exupéry, ...) ont validé ce projet qui permettrait de raccorder les quartiers Versein, Baugé, Gaston au pôle d'équipements publics de Sarcignan (Centre socioculturel St Exupéry, crèche, école élémentaire, Jardins familiaux) ainsi qu'à la ferme de Baugé. Il constituerait le premier itinéraire d'un maillage à organiser sur le Domaine de Baugé, la résidence Sarcignan et le domaine Jacques Brel.

Un contact régulier a été mené avec les différents bailleurs, conseils syndicaux et syndicats de copropriété afin de répondre rapidement aux différentes sollicitations et co-construire certains projets, créant une dynamique partenariale riche permettant de répondre au mieux aux attentes des habitants du quartier.



### » Favoriser l'usage des transports en commun sur la ZRU et les îlots fragilisés

Dans le cadre d'une étude sur un schéma de déplacements de Bordeaux Métropole, une analyse sur la mobilité a été réalisée et des préconisations ont été faites.

Cette réflexion a aidé à repenser les modes de déplacements notamment collectifs et de répondre au mieux aux usages des habitants de la Ville, notamment du territoire de veille. Le cadencement des lignes de bus les plus utilisées (Lianes 5) a été renforcé. Des connexions peuvent aujourd'hui se faire avec la ligne C du tramway (Lycée Vaclav Havel), et en 2018 au Pont de la Maye, dont le terminus (Centre commercial Bordeaux Sud) sera à moins d'1km du territoire de veille.

Le délégataire Kéolis a été également partenaire de quelques événements (avec Les Petits débrouillards par exemple) au sein du territoire de veille, visant à faire connaître le réseau et créer des liens entre les usagers et le personnel.

En terme de déplacements actifs (à pied, à vélo), le Chemin Gaston présente un véritable point noir de circulation, avec des véhicules circulant à une vitesse élevée, une étroitesse de la voirie et des trottoirs rendant difficile et dangereuse la circulation des piétons et des cyclistes. Une réflexion a émergé lors des diagnostics en marchant dans le cadre de la Gestion Urbaine de proximité, visant l'aménagement d'une voie verte alternative permettant une circulation sécurisée pour les piétons.

### » Réaliser des équipements structurants pour offrir des services nouveaux

Depuis la signature du CUCS, de nombreux équipements offrant des nouveaux services ont été implantés permettant de développer l'activité sur le quartier et de proposer aux habitants une offre de proximité.

Le Centre socioculturel, inauguré en 2007, participe depuis 8 ans à l'animation de la vie locale en fédérant plusieurs associations et un nombre d'adhérents croissant. Il impulse, en tant que « tête de réseau », de nombreuses activités à destination des familles, de la jeunesse et des associations locales.

Un nouveau contrat d'agrément (2015-2016) a été accordé en concertation avec les partenaires de la structure fixant les orientations d'action autour de 3 grands axes :

> volet familial et intergénérationnel

> animation vie locale

> soutien aux associations et accueil des habitants

Des actions co-construites avec les habitants et les associations locales permettent d'offrir chaque année des animations hebdomadaires ainsi que des temps forts à l'image de la fête de Sarcignan, les cinémas plein air ou la quinzaine interculturelle, drainant plusieurs centaines d'habitants. L'exemple le plus abouti est un « arbre de Noël » du quartier, à l'initiative du centre socioculturel, fédère depuis plusieurs années l'ensemble des associations de Sarcignan pour une opération unique et d'envergure.



Les jardins familiaux développés sur le secteur Baugé, et inaugurés en 2013 constituent un lieu de convivialité propice au lien social entre les habitants du quartier. Constitués de 32 parcelles (dont deux attribuées au CCAS et une au Centre Médico Psychologique), ces premiers jardins sont coordonnés par l'association des « Jardiniers du petit prince » créée en 2014. Des ateliers et événements y sont ponctuellement organisés, comme une guinguette intergénérationnelle en 2015, organisée par le CCAS, avec le Centre socioculturel St Exupéry.



Afin de permettre aux jeunes d'accéder à des équipements sportifs proches de leur lieu de résidence, deux « city stade » ont été construits, à Sarcignan en 2002 puis au cœur de la résidence St Martin en 2008. Ils sont très utilisés au quotidien. En outre, diverses animations organisées par le centre socioculturel St Exupéry, le Prado prévention spécialisée et le Pass'quartier, permettent d'offrir régulièrement des temps de rencontres avec les jeunes sur ces structures de proximité.

## 1.2. ACCÈS A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ►► **Dynamiser et animer une politique dédiée à l'emploi en mettant à disposition de nouveaux outils aux demandeurs d'emploi du quartier**

Si le niveau de revenu médian a déclassé l'ex ZRU (15 000 € par ménage et par an) il n'en demeure pas moins que les populations les plus précaires peuplent le territoire de veille. Ainsi les actions menées sur le territoire pour l'insertion et l'emploi grâce au partenariat existant entre le service municipal de l'emploi, le PLIE, la mission locale des Graves et Pôle Emploi, notamment à destination de ces publics fragiles, sont primordiales. Ainsi, différentes bourses sont proposées par la Ville dans l'objectif de faciliter l'insertion professionnelle. Ainsi, depuis le lancement de ces dispositifs, 55 personnes ont pu bénéficier d'une bourse au permis de conduire et 86 personnes ont pu financer le « code de la route ». 17 personnes ont également pu bénéficier de la bourse à la création d'entreprise et 26 bourses d'aide à la formation professionnelle ont été attribuées depuis 2011.

Le service emploi a, quant à lui, assuré le suivi individuel de plus de 1000 demandeurs d'emploi depuis sa création en 2007, offrant un service d'accompagnement, d'orientation et de placement. Il a été installé dès son origine au cœur de la ZUS.

### ►► **Conforter le rôle structurant pour le développement économique du territoire de la pépinière d'entreprises à vocation intercommunale (Arc Sud développement)**

Plusieurs dispositifs ont été impulsés par la pépinière permettant d'offrir aujourd'hui de véritables opportunités pour les jeunes, les demandeurs d'emplois et les entrepreneurs. A titre d'exemple, le concours « Jeunes et entreprises » permet chaque année aux élèves de 3ème des deux collèges de présenter leur rapport de stage devant un jury de professionnels, les mettant ainsi en situation d'entretien/débat et bénéficiant de retours utiles pour leur poursuite d'étude. Arc Sud Développement a, par ailleurs, participé activement à plusieurs projets portés par la Ville tel que l'opération « Objectif emploi », remobilisation collective de femmes issues du territoire de veille, ou le Forum de l'emploi organisé depuis 2008 et aujourd'hui à vocation intercommunale (Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon).

Les commerces de proximité du territoire de veille regroupés en 2 sites (Sarcignan et Versein) sont peu attractifs et en difficulté. Les signes de vétusté notamment sur Sarcignan n'encouragent pas au développement d'une offre nouvelle plus dynamique. Ils subissent, par ailleurs, la concurrence des hypermarchés et discounts nombreux de la commune.

#### » Sensibiliser le public dans les démarches d'accès à l'emploi

La création en 2006 d'un PLIE et en 2007 du service emploi implanté au cœur de la ZUS (domaine Jacques Brel), le développement de permanences de proximité de différents services en lien avec l'insertion professionnelle ont renforcé la qualité des services proposés aux habitants.

Plusieurs actions ont été développées permettant d'accompagner les demandeurs d'emploi en difficultés et les mener vers une insertion professionnelle.

Ainsi, l'opération « Objectif Emploi » a permis d'accompagner de façon collective 60 femmes éloignées de l'emploi dans une démarche de redynamisation. La dernière initiative du service emploi municipal, le « Club de diplômés » initié en 2014, a quant à lui vocation à accompagner les diplômés de bac+3 à bac+5 vers l'emploi.

Le Forum de l'emploi, organisé depuis 2008 sur 6 éditions, permet annuellement de faire se rencontrer une cinquantaine d'entreprises locales, régionales, nationales et d'organismes de formation, en cours de recrutement et en moyenne 2000 demandeurs d'emploi. Ce forum a évolué en une « Journée intercommunale de l'emploi » organisée avec les communes de Talence et Gradignan permet d'offrir régulièrement aux demandeurs d'emploi des temps de rencontre avec les recruteurs et de mutualiser les moyens pour les 3 communes.

Pour le public 16-25 ans, 8 opérations jobs d'été ont également été organisées sur le territoire de veille en collaboration avec les différents services et partenaires jeunesse, notamment la Mission Locale des Graves.

Enfin, au quotidien, une démarche partenariale dynamique et constructive avec le PLIE Porte du Sud et la Mission Locale des Graves permet d'identifier et de soutenir des habitants du quartier en situation d'insertion professionnelle. Les 2 structures ont été installées sur le site unique du Domaine Jacques Brel pour une meilleure proximité des demandeurs d'emploi de la ZUS.



### 1.3. RÉUSSITE ÉDUCATIVE

#### ► Formaliser les relations entre les acteurs de la communauté éducative

Les diagnostics réalisés sur le territoire n'ont pas mis en exergue de problématique particulière qui ne soit prise en charge sur le plan de la santé ou de l'éducation. Ainsi la Ville mène des actions sur ces thèmes notamment via le Projet Éducatif Local appelé Contrat d'Engagement Durable pour la Réussite Éducative (C.E.D.R.E) qui prend en compte un public large (0 – 30 ans) sur des thématiques aussi variées que l'éducation, la santé, les modes de garde, les loisirs....

La Cellule de Veille Éducative (CVE) est coordonnée par le service médiation et vise à fédérer les acteurs de l'éducation autour de la résolution de situations de décrochage scolaire au collège. Ce réseau de partenaires actifs a permis de mettre en œuvre des projets innovants à l'image du projet de jardinage au sein du collège de Pont de la Maye, en partenariat avec le PRADO et les services de la Ville, mais également des outils d'information des familles sur l'accompagnement scolaire.

#### ► Faciliter l'acquisition des connaissances scolaires pour les plus jeunes

Considéré comme un trait d'union prépondérant entre l'Éducation nationale, les familles, et les structures associatives péri et extrascolaire, l'accompagnement scolaire est assuré par plusieurs associations sur le territoire de veille.

Celles-ci interviennent sur 4 sites (locaux municipaux et mètres carrés sociaux) du territoire de veille. Cependant il est constaté que le besoin en accompagnement est de plus en plus important et les associations éprouvent des difficultés à renforcer leurs équipes de bénévoles afin de pouvoir répondre à l'intégralité de la demande. Une réflexion est à mener avec les acteurs locaux de l'accompagnement scolaire afin de mutualiser les moyens et proposer une solution adaptée et durable à cet enjeu.

#### ► Permettre l'accès aux savoirs fondamentaux pour les adultes fragilisés

Le Centre socioculturel St Exupéry propose des cours d'alphabétisation à destination des adultes dont la fréquentation est saturée, avec une liste d'attente constante. Toutefois la fin des financements spécifiques et le fait que cette action soit menée sur un seul site par un seul porteur de projet doit conduire à une réflexion plus large sur l'offre à apporter. L'alphabétisation est à coupler avec la remise à niveau des savoirs fondamentaux assurés hors du quartier dans le cadre des ateliers d'Accès aux Compétences Clés (ACC) par l'IREP.

#### ► Densifier les animations hors temps scolaire visant à apporter une valeur ajoutée dans le domaine éducatif, notamment en direction des moins favorisés

De nombreuses animations « en pied d'immeuble » ont été menées permettant aux enfants et familles de bénéficier d'activités ludiques et créatrices de lien social. Ces temps sont également des moments privilégiés pour les acteurs du territoire pour apprendre à connaître les familles, tisser du lien, et faire remonter les besoins et attentes auprès des institutions.

Le centre socioculturel St Exupéry, le Prado prévention spécialisée, Les petits débrouillards, la Ville et les bailleurs sociaux ont, sur la durée du CUCS et son avenant, proposé des actions dans le cadre de vacances scolaires et/ou de festivités de quartier. Ces initiatives permettent un travail partenarial des acteurs du quartier sur un même projet.

## 1.4. SANTÉ

### » Construire un partenariat concret avec les acteurs de la santé

La Ville est signataire depuis 2009 de la Charte nationale Programme National Nutrition Santé (PNNS) dont l'objectif général est d'améliorer la santé pour l'ensemble de la population en agissant sur différents paramètres : la nutrition en proposant une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable, l'éducation alimentaire/nutritionnelle en prévenant l'obésité, la promotion de l'activité physique, la communication auprès du grand public...

A ce titre de nombreuses actions ont été menées dont les habitants du territoire de veille ont pu être bénéficiaires : animations autour de la nutrition au centre socioculturel St Exupéry dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, mise en place d'un « groupe marche » au centre socioculturel, travail autour de l'élaboration d'une charte « Restauration collective et développement durable », opération « un fruit à l'école » qui a été instauré au sein de 9 établissements scolaires, etc ...

### » Améliorer l'accessibilité aux soins et sensibiliser les publics à la thématique de la santé

Un Conseil Local de Santé (a été installé en 2008, promouvoir et accompagner la mise en œuvre d'une politique éducative et de prévention de la santé sur la commune. Plusieurs actions ont été déclinées sur le territoire de veille parmi lesquelles le « Diner quizz » sur le thème du sommeil en 2011 et 2013 et l'opération « Objectif emploi » où une diététicienne est intervenue pour sensibiliser les demandeurs d'emploi à l'équilibre alimentaire dans leur insertion professionnelle.

### » Lutter contre les conduites addictives en particulier vers les publics jeunes

Des soirées de formation autour des addictions ont été réalisés en 2009 en partenariat avec le Réseau de Santé Addictions 33 ainsi qu'avec le centre socioculturel de Bagatelle. Une passerelle a été établie avec les établissements scolaires qui s'engagent aussi sur ce thème, en particulier les collèges du Pont de la Maye et Chambéry dans le cadre du partenariat avec le centre socioculturel et de la Cellule de Veille Éducative.



## 1.5. CITOYENNETÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### ▶▶ Lutter efficacement contre la petite et moyenne délinquance

Un Contrat Local de Sécurité (CLS) a été réactivé en 2007. Outre des séances plénières du CLSPD, des réunions restreintes et opérationnelles notamment à l'occasion de « crises », ont permis de mettre en œuvre une stratégie de prévention de la délinquance sur le quartier et ce dans un cadre partenarial (Ville, Police Nationale, Police Municipale, Prévention Spécialisée, Centre Social...). Ce travail a contribué au désamorçage de situations complexes et tendues troublant l'ordre publics et la tranquillité des habitants. Il est à noter que le rayon d'action du CLS s'étend au delà des limites communales puisqu'on assiste à une porosité sur certaines problématiques avec les quartiers des ZUS de Bègles (Y. Farge, Le Paty) et Talence (Thouars).

### ▶▶ Améliorer l'accès au droit pour les publics les plus éloignés et responsabiliser les administrés sur leurs devoirs sur le territoire

Des permanences d'information juridiques sont proposées par l'association INFODROITS à raison de 2 permanences par mois sur le territoire de veille.

Depuis 2004 l'association intervient sur le territoire villenavais notamment dans le cadre de la semaine des droits et devoirs au sein des écoles élémentaires et via des ateliers de pratique citoyenne au collège du Pont de la Maye.

En 2014, un travail a été mené par Infodroits auprès des associations CSF et COIPAS afin de sensibiliser les enfants aux droits et devoirs. Ces derniers ont bénéficié d'interventions afin de produire une charte du « Vivre ensemble ».

### ▶▶ Renforcer le travail relatif à la sécurité routière

Depuis de nombreuses années, l'association de Prévention Sécurité Routière organise des sessions de sensibilisation au sein des écoles et collèges, en particulier sur des actions de sensibilisation sur l'usage des 2 roues.. L'association est également présente sur les grandes manifestations municipales sur l'ex-ZUS afin de promouvoir leur action, et sensibiliser le public.

Le service de Police Municipale s'est équipé depuis 2011 d'un multalaser (radar mobile) permettant de connaître la vitesse de circulation des véhicules visés. Même si la police municipale ne peut pas effectuer d'actions répressives, cet équipement permet à l'équipe d'effectuer de la sensibilisation auprès des conducteurs et de déterminer les axes les plus dangereux.



## 1.6. ACTIONS TRANSVERSALES

### ►► Mettre en œuvre une politique volontariste en matière d'animation du territoire d'accès à la culture et au sport

Le centre socioculturel St Exupéry, en collaboration avec les associations locales ont proposé diverses animations à vocation culturelle (concert, théâtre forum, karaoké, ...) qui permettent de rassembler la population autour de moments conviviaux. La découverte du sport, notamment dans le cadre associatif est également un objectif du Centre. Les sports de combat (judo, karaté et en particulier la boxe éducative avec l'association « Ring villenavais ») sont souvent plébiscités par les jeunes. Ces associations participent activement aux initiatives mises en place sur le quartier.

### ►► Tissu associatif et animation de la Vie Locale

Le tissu associatif local bien que présent et actif (C.S.F, A.L.S, COIPAS, ALICE AQUITAINE, Secours Populaire...) demeure fragile et ce malgré le soutien du Centre Socioculturel St Exupéry, identifié comme tête de réseau pour l'animation de la vie locale, axe majeur de son agrément CAF.

Les nombreux projets menés au centre socioculturel, et notamment l'évolution de la fête de quartier coordonnée par l'Association Loisirs Sarcignan, ont développé une dynamique humaine et familiale au sein du quartier qu'il était fondamental de maintenir afin de préserver un équilibre minimum du tissu associatif du quartier confronté aux baisses de financements, au manque de bénévoles et à un essoufflement de leurs dirigeants.

Cinémas de plein air, Concerts, journées bien-être, découverte de disciplines sportives, quinzaine interculturelle, tournois de belote, permettent de proposer tout au long de l'année des temps forts fédérateurs des différents acteurs du territoire.

### ►► Créer les conditions de participation des habitants aux projets initiés sur la ZUS

La création du Centre socioculturel puis le renouvellement de ces agréments successifs ont été des temps forts impliquant les futurs usagers dans le cadre d'ateliers, de forums, de réunions ouvertes au grand public.

Cette dynamique s'est maintenue pour les projets structurants, où les habitants du quartier ont systématiquement été sollicités. Dans le cadre de l'élaboration des jardins familiaux de Baugé, différents ateliers participatifs ont été proposés, dans l'objectif de co-construire un projet qui réponde au mieux aux attentes et aux besoins des habitants.



L'une des démarches les plus abouties en matière de participation citoyenne concerne la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), pour laquelle un panel d'habitants volontaires a été mobilisé, associé aux bailleurs et syndicats de copropriétés privées. Ces habitants ont été conviés à toutes les étapes de cette première expérience sur le territoire villenavais.

Enfin, la Ville a initié la création de Conseils de quartier depuis 2008. Plusieurs habitants de l'ex-ZUS ont siégé comme membres de cette instance qui aide la Ville dans la mise en place de projets et dans la résolution de problématiques relevées sur leur secteur de compétences.

### ► Améliorer l'accompagnement social des populations les plus en difficultés, notamment les jeunes

Un travail partenarial nourri a permis de créer du lien avec les jeunes, de les accompagner dans des parcours d'insertion et de leur proposer une offre d'animation spécifique.

Au delà des missions de certains partenaires compétents comme le Prado prévention spécialisée, une attention toute particulière est portée à ce public via des actions menées par la Ville (Jobs d'été), la Mission locale des graves (dispositifs de suivi), l'hôpital Bagatelle et les Points écoute Jeunes.

### ► Intégrer les critères du développement durable au sein des projets du quartier, en lien avec la démarche Agenda 21 de la Ville

La commune a la particularité dans la mise en œuvre du CUCS d'effectuer un pilotage intégré des dispositifs dédiés à la Politique de la Ville et au Développement durable, notamment en confiant à un chargé de mission unique le suivi de ces deux politiques transversales.

Ainsi, une approche « développement durable » caractérise la conception, la concertation et la mise en place des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec notamment une visibilité et un portage politique fort sur certains projets tel que l'entretien pastoral des prairies, la création d'une ferme d'élevage, la démarche de GUP et l'amélioration du cadre bâti.

Sur l'initiative des bailleurs sociaux AQUITANIS, CLAIRSIENNE et LOGEVIE, des animations de sensibilisation au tri des déchets ont été organisées au sein des résidences Versein, Gaston et La Hontan.

Les réhabilitations des résidences St Martin et Versein ont notamment pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique afin de réduire la précarité énergétique d'une part et de responsabiliser les locataires sur leur empreinte énergétique d'autre part.



## .....2. Présentation des principaux enjeux du territoire de veille

### ► Les évolutions et les forces du quartier

Le quartier de Sarcignan voit son cadre évoluer depuis le dernier Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

De nouveaux programmes d'habitat collectif, construction d'une ferme d'élevage, création de jardins partagés, ouverture du Centre socioculturel St Exupéry, équipements sportifs de proximité, etc ... De nombreux aménagements ont modifié la physionomie et l'image du quartier et ont créé une dynamique nouvelle sur le territoire participant à la volonté de désenclaver le quartier.

Le CUCS, associé à la démarche Agenda 21 de la Ville a permis d'impulser des actions de développement durable au sein du quartier, source de nombreux projets en lien avec l'amélioration du cadre de vie.

Des ateliers de concertation pour la création des jardins partagés, les « diagnostics en marchant » de la Gestion urbaine de proximité, l'émergence du Centre socioculturel, premier équipement de cette nature à Villenave d'Ornon, ont également apporté une dimension « participative » à l'évolution du quartier.

Depuis le dernier contrat urbain de cohésion sociale, le quartier a connu des changements du fait de nombreux paramètres :

> Le **Contrat urbain de cohésion sociale a été réalisé en corrélation avec la démarche Agenda 21** de la Ville. Cette transversalité a permis d'intégrer des projets de développement durable tels que les jardins partagés, la ferme de Baugé, des animations en pied de résidence autour du tri des déchets, ...

> La **rénovation de l'habitat collectif existant** (Versein, et prochainement St Martin) participe à l'amélioration du cadre de vie (performance énergétique entre autres) et une « esthétisation » des résidences véhiculant une image plus positive du quartier,

> La **densification du quartier avec de nouvelles constructions** et des typologies variées de logement permettent d'amener de nouvelles populations et de proposer une stratégie de peuplement sur le quartier avec une volonté d'équilibrer les publics (logement social, accédants à la propriété)

> Une démarche de **Gestion urbaine de proximité** (GUP) a permis de développer un intéressant travail de partenariat avec les habitants et les acteurs du quartier et créer des liens de confiance, avec notamment la copropriété privée de Sarcignan.

> Des **animations « in situ »** qui ont permis de dynamiser le quartier, développer le contact avec les habitants et fait émerger des initiatives (associations de jeunes du quartier « New mind of sarci », tournois sportifs, ...).

Cependant, en parallèle, des problématiques demeurent, s'accroissent pour certaines, et un travail de terrain est à renforcer pour répondre aux besoins de la population :

- ◆ Des **problématiques sociales toujours importantes** avec une progression du nombre de demandeurs d'emplois reçus par le service emploi en provenance du quartier de Sarcignan.
- ◆ Le service médiation constate également des situations qui perdurent, et ce malgré les aides apportées par la collectivité, (différents bailleur/locataire, dettes)
- ◆ Des **jeunes en situations de décrochage scolaire** et en perte de repères,
- ◆ Un **difficile rapport intergénérationnel** entre les populations vivant au sein des mêmes résidences (en particulier Sarcignan et St Martin),
- ◆ Les **associations locales en difficultés** qui voient leurs financements se réduire, tout en étant conscientes de l'importance de maintenir leur activité au sein du quartier,
- ◆ La **copropriété de Sarcignan dont le vieillissement physique s'aggrave** avec pour effets pervers de stigmatiser le quartier et de développer le logement insalubre.

## ► Le Développement durable comme levier d'évolution du quartier

Plusieurs projets structurants illustrant la préoccupation de la Ville d'un développement territorial durable à travers les documents stratégiques de la Politique de la Ville depuis 2007, en lien étroit avec la mise en place d'un Agenda 21 sur la commune. Quelques projets illustrent cette tendance.

### La ferme

Depuis le 30 janvier 2006, date de la délégation à la Ville du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles par le Département, la commune s'est engagée dans le projet de valorisation de la Vallée de l'Eau Blanche, située au Sud-Est de Villenave d'Ornon.

Dès 2009, un projet pilote d'entretien pastoral de la zone humide couplée à celui de la prairie Baugé a été initié participant à la restauration des parcelles de la commune.

Cette expérience concluante pour la richesse de la biodiversité sur ces sites a permis à la Ville d'étudier l'opportunité d'installer de manière pérenne un éleveur. L'objectif est double : entretenir des parcelles de manière raisonnée et exploiter le potentiel économique de ce territoire abandonné par les agriculteurs et éleveurs.

Après une étude technico-économique de la Chambre d'agriculture, le choix de la Ville s'est porté sur l'installation d'une exploitation d'élevage caprin de 60 chèvres (transformation fromagère) et un élevage ovin de 100 brebis (production de viande) pour permettre de diversifier la production (améliorer la viabilité de l'exploitation) mais également pour répondre au double objectif d'entretenir le site de l'ENS et de Baugé, dont les caractéristiques en terme de pâturage correspondent aux 2 types d'élevage (prairies et sous bois).

Livré en 2014, ce projet innovant de création d'une ferme urbaine au cœur du territoire de veille prend en compte également une dimension sociale. En effet la contrepartie mentionnée dans le bail environnemental rural engage ses exploitants à accueillir les élèves des groupes scolaires villenavais pour la découverte du monde de l'élevage et de la gestion des espaces naturels sensibles.

De nombreuses initiatives, en partenariat avec le groupe scolaire Jean Moulin et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ont permis aux élèves du quartier de découvrir le monde rural et en particulier celui de l'élevage.



## Les Jardins familiaux

Les jardins familiaux situés également sur la prairie de Baugé au cœur du quartier de Sarcignan, ont été créés en 2012 à l'initiative de la ville de Villenave d'Ornon et prioritairement à destination des habitants du quartier. Leur gestion est confiée au Centre Socioculturel Espace Saint-Exupéry.

Ces jardins sont destinés aux Villenavais qui résident en habitat collectif et qui souhaitent se retrouver pour jardiner, partager des moments de convivialité et échanger des savoir-faire. C'est un projet qui a pour objectif de consolider le lien social et d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais également de travailler autour de l'hygiène alimentaire. Ce projet s'intègre dans un projet global de valorisation des espaces naturels du territoire de veille.



Le projet vise à :

- apporter une valeur ajoutée paysagère des abords de la résidence Sarcignan par l'aménagement de jardins respectant les principes du développement durable (démarche participative, finalité du projet et nature des aménagements) ;
- améliorer la qualité de vie des habitants en proposant un espace de détente pouvant amener un complément alimentaire intéressant ;
- créer et consolider des réseaux de convivialité et de solidarité sur un quartier où le logement collectif domine via l'association des jardiniers développant des actions connexes ;
- permettre un travail d'insertion pour les personnes exclues économiquement et socialement notamment par un partenariat avec le Centre Médico-Psychologique de l'hôpital de Cadillac, le CCAS et l'épicerie Sociale (l'Escale Solidaire).

### » La mobilité douce, comme pratique à faciliter

#### Le projet de cheminement doux

Ce projet s'inscrit au cœur du territoire de veille Sarcignan. Il répond à un besoin de sécuriser les déplacements des habitants du quartier et d'offrir une alternative « nature » au chemin Gaston, une voie routière jugée dangereuse.

Ce projet permettrait également de desservir et ainsi valoriser les équipements du territoire, afin d'en faciliter l'accès et la connaissance. Il s'inscrit donc dans l'aménagement global du territoire de veille et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La Ville, suite à une expérimentation d'entretien pastoral sur cet espace naturel a réalisé une ferme d'élevage ovin et caprin. Ce projet, inauguré en octobre 2014, témoigne de sa volonté du maintien d'une nature et d'une agriculture en Ville, notamment en Zone Urbaine Sensible.

Créer un cheminement doux sur ce site contribuerait aussi bien à la sensibilisation des riverains, au maintien de ces espaces de nature, à la gestion pastorale ainsi

qu'à les inciter aux déplacements doux, non émetteurs de Gaz à effet de serre.

Un «sentier naturel», cheminement en grave compactée de 350 ml permettrait le passage des piétons reliant le Chemin Gaston au niveau de la résidence Baugé et Versein (Aquitanis) jusqu'à l'école Jean Moulin, la crèche, le centre socioculturel et un équipement sportif de proximité. Cela nécessite une servitude sur une emprise de 120m sur le terrain de la copropriété privée de Sarcignan, à laquelle s'ajoutent 230 m linéaire sur la parcelle baugé, propriété communale.

Situé au Sud de la prairie de Baugé, ce cheminement longera les limites séparatives des résidences Gaston (Clairsienne), Clos du Comte et Parc de la comtesse (Domofrance) pour desservir les résidences Baugé et Versein (Aquitanis).

Ainsi, le cheminement permettrait l'accès de 5 résidences au groupe scolaire Jean Moulin pour les familles qui relèvent de cet établissement.

### **L'arrivée du tramway et la ZAC Route de Toulouse**

Le projet d'extension de la ligne C du tramway a été déclaré d'utilité publique par Monsieur le Préfet le 20 mars 2014. Cette extension de la 3ème phase, la ligne C permettra de relier le sud de l'agglomération au centre-ville de Bordeaux (place des Quinconces), via la gare Saint-Jean et le quartier Euratlantique. Ce projet s'étend depuis le terminus de Bègles (Lycée Vaclav Havel) sur une distance de 1,4 km jusqu'au futur terminus de la ligne situé en extra rocade (Géant Casino) où un parking relais de grande capacité (700 places souhaitées) sera créé.

Ce projet se déroule en deux phases :

mi-2015 : début des travaux de déplacements de réseaux

printemps 2016 : premiers travaux de tramway

mi 2018 : Tests et marche à blanc

Accompagnant l'arrivée du tramway, un projet urbain a été élaboré pour densifier l'habitat aux abords de ce nouveau mode de déplacement. Il s'agit d'une opération s'intégrant dans la démarche « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs. Une ZAC dite « Route de Toulouse » permettra la création de 1300 logements dont 400 pour Villenave d'Ornon avec la requalification du centre ville et de la place Aristide Briand.

Un important de travail de concertation a été mené dans le cadre de plusieurs « ateliers d'urbanisme » afin d'associer la population ainsi que les commerçants concernés à cette transformation du centre-ville du territoire.

L'objectif est multiple :

- > Permettre un report modal des automobilistes vers les transports collectifs
- > Permettre la requalification des espaces publics, notamment la place Aristide Briand.
- > Permettre un projet urbain marquant l'entrée de ville et d'agglomération

Situé à moins d'1km du territoire de veille, l'accès à ce transport en commun permettra de désenclaver le quartier en permettant aux habitants de rejoindre rapidement Bordeaux, offrant ainsi des perspectives notamment en terme d'insertion professionnelle.



## ► L'accès à l'emploi comme priorité pour les habitants du quartier

### La Maison des associations et de l'Emploi

L'arrivée du Tramway sur la commune de Villenave d'Ornon impacte les associations situées sur le tracé défini. Ainsi, afin de reloger ces associations, une "Maison des Associations" sera édifiée. Ce bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> sera construit sur le terrain du domaine Jacques Brel, situé au sein du « territoire de veille » Sarcignan.

Ce projet sera l'occasion de véritablement conforter une riche vie associative sur le quartier de Sarcignan, et de favoriser la complémentarité et le partenariat entre ces associations et les structures municipales (notamment le Centre socioculturel St Exupéry) et le Centre communal d'Action Sociale.

Le programme prévoit dans une architecture ambitieuse et fonctionnelle de décomposer 3 entités :

- espace « associations caritatives » : restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique,
- espace « associations à vocation sociale » : Protection civile, croix rouge, associations sportives
- espace municipal : école des langues, service emploi

La finalité du projet est de permettre une offre de services sur un même site à un public connaissant des difficultés pour bénéficier de l'aide des associations caritatives (aide alimentaire, vestimentaire, ...) et d'un accompagnement dans le retour à l'emploi.

Ce projet de "Maison des Associations" prévoit un nouvel espace pour relocaliser les activités du service Emploi municipal, situé également sur le domaine Jacques Brel depuis 2007, date de sa création.

Afin d'offrir un service le plus complet et cohérent aux habitants, des partenariats ont été noués avec d'autres acteurs du domaine de l'emploi et de l'insertion. Ainsi, la Mission Locale des Graves et le PLIE Portes du Sud, et le service de médiation municipal regrouperont sur ce même site leurs antennes accueillant leurs bénéficiaires.

Le travail de partenariat entre professionnels dû à la proximité physique permettra des échanges privilégiés, rapides et fructueux pour les demandeurs d'emploi mais aussi sur les projets d'accompagnement où la mixité des publics est une richesse qui évitera les stigmatisations.

Ce regroupement donnera l'opportunité de :

- mutualiser les moyens des structures accueillies
- organiser un meilleur accueil avec la notion de « guichet unique »
- développer des actions communes (ateliers de mobilisation collective, infos collectives, permanences sur des dispositifs spécifiques)

La présence sur un même lieu des acteurs associatifs et de l'insertion professionnelle au sein d'un même espace permettra une innovation sociale en terme d'actions mutualisées, de mutualisation et de partenariat afin d'offrir aux habitants du quartier de véritables solutions.

## Partie III : Programme d'actions pour la période 2015-2020

### .....1. Rappel des orientations métropolitaines de la convention cadre

#### Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

Orientation stratégique n°1 : Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine

Orientation stratégique n°2 : Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes

Orientation stratégique n°3 : Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé pour en généraliser l'action

Orientation stratégique n°4 : Dans le cadre de leur politique RH, les signataires, en tant qu'employeurs, s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires

Orientation stratégique n°5 : Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la Zone Franche Urbaine, désormais « territoire entrepreneur »

Orientation stratégique n°6 : favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires

Orientation stratégique n°7 : favoriser l'inclusion numérique

Orientation stratégique n°8 : développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique

#### Améliorer le vivre ensemble dans les quartiers prioritaires et assurer une meilleure cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain

Orientation stratégique n°9 : œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires

Orientation stratégique n°10 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes

Orientation stratégique n°11 : réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention

Orientation stratégique n°12 : favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Orientation stratégique n°13 : Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politique de la ville

#### Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et favoriser l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain

Orientation stratégique n°14 : Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain

Orientation stratégique n°15 : Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité

Orientation stratégique n°16 : Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie

Orientation stratégique n°17 : favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la Métropole sur le peuplement, en partenariat avec la conférence départementale HLM

Orientation stratégique n°18 : désenclaver les quartiers politique de la ville

#### Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté

Orientation stratégique n°19 : Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires

Orientation stratégique n°20 : Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble »

## .....2. Programme d'action thématique pour la période 2015-2020

Le programme d'action pour le territoire de veille « St Martin - Sarcignan - Versein » est réparti en 3 principaux axes :

### **AXE 1 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE**

#### ENJEU 1 : REQUALIFIER L'HABITAT COLLECTIF

- > Réhabiliter les résidences vieillissantes
- > Améliorer l'efficacité énergétique des logements

#### ENJEU 2 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE VEILLE

- > Créer des équipements pour des services de proximité
- > Permettre l'accès aux espaces de nature

#### ENJEU 3 : VALORISER LE CADRE DE VIE

- > Travailler en transversalité avec les acteurs du territoire de veille
- > Impliquer les habitants dans l'amélioration de leur environnement

#### ENJEU 4 : CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS ET LES PROJETS

- > S'appuyer sur le tissu associatif local pour des projets écoresponsables
- > Poursuivre le travail en transversalité afin de favoriser la mixité sociale

### **AXE 2 : FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### ENJEU 9 : DEVELOPPER LE RESEAU D'ACTEURS INTERVENANT AU SEIN DU TERRITOIRE DE VEILLE

- > Améliorer l'accès des services aux demandeurs d'emploi et publics en difficulté
- > Accompagner individuellement et collectivement pour remobiliser les publics éloignés de l'emploi

#### ENJEU 10 : POURSUIVRE LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- > Favoriser l'autonomie et la mobilité des habitants du quartier
- > Utiliser la commande publique comme levier d'insertion professionnelle

#### ENJEU 11 : DEVELOPPER LES ACTIONS A DESTINATION DES JEUNES

- > Proposer des solutions permettant aux jeunes de s'insérer dans le milieu professionnel

### AXE 3 : FAVORISER LE « VIVRE ENSEMBLE »

#### ENJEU 5 : PARTICIPER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- > Faciliter l'acquisition des connaissances scolaires de base pour les jeunes
- > Construire des solutions partenariales pour favoriser la réussite scolaire et lutter contre l'exclusion

#### ENJEU 6 : CREER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

- > Développer les relations parents-enfants
- > Permettre l'accès aux savoirs fondamentaux pour les adultes fragilisés
- > Donner l'accès à tous les publics à l'offre culturelle sur le territoire
- > Développer une offre d'animation riche et diversifiée
- > Favoriser l'interculturalité
- > Promouvoir des pratiques d'éducation à la santé

#### ENJEU 7 : CREER LES CONDITIONS D'UNE TRANQUILLITE PUBLIQUE

- > Organiser une veille sociale et préventive pour réduire la petite et moyenne délinquance
- > Prévenir les conflits et les actes d'incivilités

#### ENJEU 8 : RÉINTRODUIRE LES VALEURS RÉPUBLICAINES ET LA CITOYENNETÉ

- > Participer à la création de lien social favorisant un climat apaisé
- > Favoriser l'accès au droit, réduire les discriminations et les inégalités
- > Permettre une meilleure connaissance du droit pour les publics les plus fragilisés

Ci-après, sont détaillées l'ensemble des actions permettant de répondre à l'ensemble des enjeux déterminés.

Toutefois, ce plan d'action pluriannuel, de part son principe **n'exclut pas l'inscription de projets nouveaux durant la période qu'il couvre 2015-2020**. le temps d'évaluation à mi-parcours du programme (2017) sera l'occasion de faire figurer toute nouvelle initiative conduite sur la 1ère partie du Contrat de Ville et d'inscrire les actions qui apparaîtront comme nécessaires sur la seconde partie du contrat.

## POURSUIVRE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES CONTRAT DE VILLE	PROGRAMME D'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
Enjeu 1 : REQUALIFIER L'HABITAT COLLECTIF	Réhabiliter les résidences vieillissantes	OS N°15 – Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité	- Accompagner les bailleurs dans les <b>réhabilitations</b> des résidences > Réhabilitation résidence <b>St Martin</b> > Réhabilitation résidence <b>Parc de Chambéry</b> (îlot fragilisé) > Résidence Sarcignan : réflexion sur le devenir de la copropriété	Domofrance/Clairsienne/Copropriété de Sarcignan	Ville, Europe, Région, Département
	Améliorer l'efficacité énergétique des logements		- Lutter contre la <b>précarité énergétique</b> en proposant des ateliers d'information auprès des résidents	Espace Info énergie	Ville
			- Mettre en place des actions collectives de <b>sensibilisation</b> aux économies d'énergie, tri des déchets, ...	Ville	bailleurs sociaux, Bordeaux métropole
Enjeu 2 : AMENAGER LE TERRITOIRE DE VEILLE	Créer des équipements pour des services de proximité	OS N°2 – Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes OS N°1 – Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine	- Créer une <b>Maison des associations et de l'emploi</b>	Ville	mission locale des Graves, PLIE Portes du Sud, associations de formation, sociales et caritatives
		OS N°10 – Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sports, loisirs, culture pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes	- Créer une <b>extension du Centre socioculturel St Exupéry</b>	Ville	Centre socioculturel St Exupéry
		OS N°7 – Favoriser l'inclusion numérique	- Installer la <b>fibres noire</b> pour relier les différents équipements municipaux du territoire de veille	Ville	Centre socioculturel St Exupéry, Europe, Région
	Permettre l'accès aux espaces de nature	OS N°18 – Désenclaver les quartiers Politique de la Ville	- Prévoir une <b>extension des jardins familiaux de Baugé</b>	Ville	association les jardins du petit prince, centre socioculturel St Exupéry, CCAS
OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie		- Créer un <b>cheminement doux</b> le long de la prairie de Baugé	Ville	Bordeaux Métropole, Europe, Région	

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES CONTRAT DE VILLE	PROGRAMME D'ACTION	PORTEUR DU PROJET
Enjeu 3 : VALORISER LE CADRE DE VIE	Travailler en transversalité avec les acteurs du territoire de veille	OS N°15 – Accompagner le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie	- Poursuivre les actions engagées dans le cadre de la démarche de <b>Gestion Urbaine de Proximité</b> > résidence Versein/chemin Gaston > Sarcignan > St Martin	Ville
	Impliquer les habitants dans l'amélioration de leur environnement	OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie	- Organisation de <b>chantiers jeunes</b> visant l'amélioration de leur cadre de vie (transformateurs EDF, city stade, ...)	Ville, bailleurs sociaux
Enjeu 4 : CREER DES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS ET LES PROJETS	S'appuyer sur le tissu associatif local pour développer des projets écoresponsables	OS N°18 – Désenclaver les quartiers Politique de la Ville	- Développer les actions autour des <b>Jardins familiaux</b> (guinguette, atelier compostage, cuisiner les produits du potager, ...)	centre socioculturel St Exupéry, association « les jardiniers du petit prince »
		OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie OS N°9 – Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires	- Poursuivre le projet d' <b>atelier jardinage</b> "jardin ouvert, quartier fleuri" en partenariat avec l'école Jean Moulin	Secours populaire
		OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie OS N°9 – Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires	- Développer les <b>ateliers pédagogiques à la ferme</b> de Baugé	Earl bêêêles de Baugé
	Poursuivre le travail en transversalité afin de favoriser la mixité sociale	OS N°15 – Accompagner le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie	- Poursuivre les <b>réunions partenariales</b> avec les conseils de co-propriété et les bailleurs sociaux	Ville
		OS N°17 – Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la Métropole sur le peuplement	- Participer à la <b>Stratégie Métropolitaine de Peuplement</b>	Bordeaux Métropole

## FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN	PROGRAMME D'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
Enjeu 5 : Développer le réseau d'acteurs intervenant au sein du territoire de veille	Améliorer l'accès des services aux demandeurs d'emploi et publics en difficulté	OS N°2 – Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes	- Créer une <b>Maison des associations et de l'emploi</b>	Ville	Associations (Restos du Coeur, Secours Populaire et secours catholique, Association Loisirs Sarcignan, Le Narval, EDDA, protection civile, croix rouge)
			- Connecter au sein de ce nouvel établissement, les structures dédiées à l' <b>insertion</b> et à l'emploi (MLG, PLIE, Pôle EMPLOI, service municipal de l'emploi) aux associations intervenant auprès des publics en difficulté.	Ville	
			- Animer la <b>Conférence Permanente de l'Emploi</b> avec un zoom sur le territoire de veille et favoriser la complémentarité et l'articulation des acteurs	Ville	
		- Développer des <b>permanences</b> diversifiées au sein de la maison des associations et de l'emploi pour mieux repérer le public et identifier les besoins	Ville	Pôle emploi, PLIE, service médiation	
		OS N°8 – Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique	- Conforter l'intervention de la Mission Locale des Graves sur le territoire en développant des <b>permanences délocalisées</b>	Mission Locale des Graves	Ville, PLIE Portes du Sud
		- Mettre en place les dispositifs « <b>Garantie Jeunes</b> » et « <b>Initiative Emploi Jeunes</b> » (IEJ) et « <b>DYNORE</b> » plateforme d'accompagnement spécifique des jeunes	Mission Locale des Graves		

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN	PROGRAMME D'ACTION		PARTENAIRES
Enjeu 6 : Poursuivre les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi	Favoriser l'autonomie et la mobilité des habitants du quartier, levier de retour à l'emploi	pas d'OS directement identifié concernant la mobilité	- Poursuivre les attributions de <b>bourses au permis de conduire.</b>	Ville	Auto-écoles villenavaises
			- Développer des <b>ateliers de "remise en selle"</b> afin d'inciter à la pratique du vélo pour les demandeurs d'emploi non titulaires du permis de conduire	Ville	Vélocité, Cycles et manivelles, Centre socioculturel St Exupéry, CCAS
	Accompagner individuellement et collectivement pour remobiliser les publics éloignés de l'emploi	OS N°2 – Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes	- Développer l'opération " <b>Objectif emploi</b> " visant un accompagnement collectif de femmes éloignées de l'emploi  - Créer un " <b>Club de diplômés</b> " visant un accompagnement collectif de diplômés en recherche d'emploi  - <b>Donner la priorité au public du « territoire de veille » pour les bénéficiaires du PLIE</b> (Protocole d'accord)	Ville	CPCV, CIDFF, ARC SUD DEVELOPPEMENT, Service Emploi, PLIE Portes du SUD
	Utiliser la commande publique comme levier d'insertion professionnelle	OS N°1 – Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine	- Développer et renforcer le travail mené autour de la <b>clause d'insertion</b>	Ville, Bordeaux Métropole	PLIE Portes de Sud
Enjeu 7 : Développer les actions à destination des jeunes	Proposer des solutions permettant aux jeunes de s'insérer dans le milieu professionnel	OS N°2 – Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes	- Poursuivre l'opération " <b>jobs d'été</b> ". - Sanctuariser l'offre d' <b>emplois saisonniers</b> au sein des services municipaux	Ville	BIJ-PIJ, Mission Locale des graves, associations (CPCV, prévention routière)
		OS N°16 – Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie	- Organiser de <b>chantiers éducatifs</b>	Ville, bailleurs sociaux	PRADO Prévention spécialisée, ERDF, collèges
		OS N°9 – oeuvrer pour la réussite éducative en collaboration active avec les familles et l'ensemble des partenaires	- <b>Poursuivre le concours Jeunes et entreprises</b>	Ville	ARC SUD développement, collèges

## FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN	PROGRAMME D'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
Enjeu 8 : Participer à la réussite éducative	Faciliter l'acquisition des connaissances scolaires de base pour les jeunes	OS N°9 – Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration active avec les familles	- Mutualiser les moyens autour de l' <b>accompagnement scolaire (AS)</b> .	Centre socioculturel St Exupéry	CSC, COIPAS, CSF, Entraide scolaire amicale, secours populaire, collèges, écoles, Ville
	Construire des solutions partenariales pour favoriser la réussite scolaire et lutter contre l'exclusion		- Poursuivre la démarche de <b>cellule de veille éducative (cve)</b> et la faire évoluer pour améliorer les solutions de lutte contre le décrochage scolaire	Ville	collèges, associations d'accompagnement scolaire, PRADO prévention spécialisée, MDSI
			- Mettre en place des <b>mesures de responsabilisation</b> pour prévenir l'exclusion des jeunes scolarisés	collèges	associations d'accompagnement scolaire, PRADO, Ville
Enjeu 9 : Créer les conditions d'une meilleure cohésion sociale	Développer les relations parents-enfants		- Développer les actions de soutien à la <b>parentalité</b>	Centre socioculturel St Exupéry	Ville, associations (Alice Aquitaine), CAF
	Permettre l'accès aux savoirs fondamentaux pour les adultes fragilisés	OS N°8 : développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique	- poursuivre les ateliers d' <b>alphabétisation</b>	Centre socioculturel St Exupéry	IREP
		OS N°2 – Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes	- Proposer les services d'un <b>écrivain public</b> au sein du territoire de veille	Ville	CCAS, Centre socioculturel, Atelier Graphite
	Donner l'accès à tous les publics à l'offre culturelle sur le territoire	OS N°10 – Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes	- Promouvoir le <b>passport culture</b>	Ville	CCAS
			- Installer des <b>boîtes à livres</b>	Ville	conseil de quartier Ouest
- Faire connaître la <b>bourse pour les pratiques sportives et culturelles</b>			Ville	associations sportives et culturelles, CAF	

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN	PROGRAMME D'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES
Enjeu 9 (suite et fin) : Créer les conditions d'une meilleure cohésion sociale	Développer une offre d'animation riche et diversifiée	OS N°10 – Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes	- Projet foot (Euro 2016)	Centre socioculturel St Exupéry	Racing club Chambéry, PRADO Prévention Spécialisée, Etat FIPD
	Favoriser l'interculturalité		- Faciliter la découverte du sport (découverte des sports dans les quartiers, événement urban style)	Centre socioculturel St Exupéry	associations sportives, Ville
			- Développer des projets d'animation avec le <b>pass'quartier</b>	Ville	Structure Jeunesse, Prado Prévention spécialisée
	Promouvoir des pratiques "santé"	OS N°11 – Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention	- Proposer une programmation des <b>festivités</b> du quartier	Centre socioculturel St Exupéry	Ville, associations de quartier
Enjeu 10 : Créer les conditions d'une tranquillité publique	Organiser une veille sociale et préventive pour réduire la petite et moyenne délinquance	OS N°12 – Maintenir la tranquillité publique et développer les actions de prévention de la délinquance	- Développer une offre d'animation sur le thème de la <b>santé</b>	Centre socioculturel St Exupéry	Centre social de Bagatelle, association VO séjours, Ville, Etat
	Prévenir les conflits et les actes d'incivilités		- Créer une <b>cellule "prévention"</b> mensuelle visant à mieux communiquer sur la situation vécue du quartier	Ville	Police Nationale, Prado prévention spécialisée, Centre socioculturel St Exupéry

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN	PROGRAMME D'ACTION	PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES
Enjeu 11 : Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté	Participer à la création de lien social favorisant un climat apaisé	OS N°20 – œuvrer pour l'inclusion sociale active et citoyenne en collaboration avec les habitants des quartiers	- Soutenir les initiatives visant l' <b>animation de la vie locale</b> et la création de lien social	Centre socioculturel St Exupery	Ville, associations VO séjours, ALS, Secours Populaire, et toutes autres associations volontaires, CAF
	Favoriser l'accès au droit, réduire les discriminations et les inégalités		- Poursuivre les ateliers d'information collectifs autour des <b>droits et des devoirs</b>	Ville	Infodroits, écoles, collèges, centre socioculturel, éducation nationale
			- Maintenir les permanences d'information juridique au centre socioculturel st Exupéry	Ville	Infodroits, Education nationale

## Partie IV : Pilotage et suivi de la convention territoriale

### .....1. Pilotage

#### 1.1 PILOTAGE POLITIQUE

La Ville assure le pilotage de sa convention territoriale dans le cadre du Contrat de Ville dont la compétence a été confiée par la loi MAPTAM à Bordeaux Métropole. Cette dernière constitue l'acteur de référence s'assurant de la mise en œuvre des moyens et de l'accompagnement des communes disposant de quartiers prioritaires et des territoires de veille active sur l'agglomération bordelaise.

Le pilotage politique garantit de la cohérence de la convention territoriale au Contrat de Ville métropolitain. Ainsi, le pilotage est assuré par la Ville en concertation avec Bordeaux Métropole, pour la réalisation, le suivi et l'évaluation des programmes d'actions :

- > Il détermine les moyens nécessaires à mobiliser pour le travail d'observation, de suivi et d'évaluation
- > Il met en cohérence les différentes actions qui composent le projet
- > Il assure la bonne articulation des outils (dispositifs et démarches) utilisés pour l'exécution des programmes d'actions.

Le comité de pilotage est composé :

- > du Maire de Villenave d'Ornon
  - > de Bordeaux Métropole représentée par ses services dédiés à la Politique de la Ville,
  - > L'Élu délégué à la Politique de la Ville
  - > du Préfet de la Gironde, représenté par la Mission Ville et le délégué du Préfet
  - > des partenaires institutionnels : Région, Département, C.A.F., organismes bailleurs
- Il se réunit deux fois par an et est assisté par le comité technique.

#### 1.2 PILOTAGE TECHNIQUE

Le pilotage technique est assuré par :

- > Élu délégué à la politique de la Ville
- > Le délégué du Préfet
- > Le Chef de Projet Politique de la Ville

En fonction de l'ordre du jour, il associe à ses travaux les personnes disposant d'expertise spécifique et de connaissance du terrain : Urbanisme, CCAS, domaine public, culture, etc...

Le comité technique ne pourrait fonctionner efficacement sans la contribution des services de l'État compétents en la matière : mission Ville, D.R.E.A.L., D.R.J.S.C.S,

D.D.S.P., P.J.J., D.S.J., D.I.R.E.C.C.T.E. L'administration d'État sera ainsi systématiquement conviée aux réunions du comité technique et aux groupes de travail spécifiques prévus pour le suivi de la convention territoriale : Habitat-Cadre de vie, Accès à l'Emploi et Développement Économique, Cohésion sociale.

Ses missions sont les suivantes :

- > Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la convention territoriale
- > Proposer une planification des actions pertinentes
- > S'assurer des moyens humains et financiers pour la réalisation des projets
- > Superviser l'évaluation des programmes d'actions

Il se réunit au moins deux fois par an, avant chaque comité de pilotage et autant que de besoin.

## .....2. Suivi et évaluation

### 2.1 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action 2015-2020, 3 ateliers de concertation ont été organisés en juin et juillet 2015, rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant sur les champs de l'habitat, du logement, du cadre de vie, de l'insertion, du développement économique, de la réussite éducative, du développement durable et de la cohésion sociale.

- > Atelier n°1 : 22 juin 2015 « **Vivre ensemble** »
- > Atelier n°2 : 29 juin 2015 « **Développement économique et insertion professionnelle** »
- > Atelier n°3 : 2 juillet 2015 « **Habitat et cadre de vie** ».

Les acteurs ont ainsi pu s'exprimer sur des propositions d'action à intégrer à la convention territoriale. Cette co-construction du document programmatique doit faire l'objet de réactualisation, à mi-parcours du contrat pour s'assurer de la pertinence des projets au regard de l'évolution des enjeux, des moyens et des dispositifs législatifs et réglementaires mobilisés sur la durée du contrat.

### 2.2 BILAN ANNUEL DES ACTIONS

Intrinsèquement, le Contrat de Ville. impose l'évaluation des programmes d'actions, qui doit se concrétiser par des résultats mesurables avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Chaque année, un bilan comprendra :

- > Une analyse de l'impact des actions au regard des résultats attendus.

- > L'appréciation de la participation effective des habitants
- > La question du renouvellement de l'action
- > Un bilan financier

### **2.3 BILAN À 3 ANS DU PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE**

A l'issue de la troisième année d'exécution de la convention territoriale, un temps d'évaluation est envisagé, qui doit permettre :

- > L'analyse des résultats attendus au regard des objectifs fixés
  - > La réorientation des programmes d'actions inopérants et le redéploiement des actions inefficaces au profit d'actions plus adaptées aux réalités du territoire
- Cette évaluation à mi-parcours sera l'occasion d'engager une concertation plus large des acteurs de terrain et institutionnels et, ainsi, de ré-interroger la pertinence du projet urbain de cohésion sociale.

## **.....3. Participation des habitants**

### **3.1. LES OBJECTIFS**

**La participation des habitants est un facteur clé dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes d'actions.**

La consultation et l'implication des habitants doivent consolider les résultats des bilans, analyses et prospectives menées par les professionnels et les institutionnels sur la durée de cette nouvelle contractualisation.

Les habitants, "experts de leur quotidien", constituent par leur simple expression, un outil prépondérant d'aide à la décision. Aussi, pourront être associées les différentes instances de concertation locales et notamment les Conseils de quartier qui couvrent le territoire de veille.

### **3.2. LES OUTILS DE CONCERTATION**

La Ville et l'ensemble des porteurs de projet doivent s'attacher à associer l'ensemble des forces vives de son territoire : habitants, tissu associatif, entreprises, commerces et tout acteur œuvrant sur le territoire prioritaire.

Pour ce faire, les instances participatives existantes doivent être utilisées, telles que :

- > Les Conseils de quartier et notamment ceux du secteur Nord (résidences St Martin/Le Château) et Ouest (Sarcignan, Versein, Baugé).
- > Les comités de pilotage créés pour la mise en œuvre des projets d'équipements : Centre Socioculturel, Gestion Urbaine de proximité, etc...
- > Les lieux de concertation dédiés au logement et au cadre de vie : Conseil syndical des copropriétés, rencontres annuelles « Le Maire vient à vous » au sein des quartiers à l'initiative de la Ville, des bailleurs voire des locataires.

Dans la même optique, de nouveaux modes de concertation devront être envisagés, rapprochant les habitants des décideurs publics et porteurs de projet. Ils pourront se formaliser par :

> Des permanences sur le territoire de veille d'acteurs concernés par le quotidien des habitants : Centre socioculturel, médiation sociale, groupes de parole thématiques, etc...

> Toute autre initiative visant à mieux informer la population des projets conduits à court et moyen terme sur le territoire prioritaire.

Afin d'informer au mieux les habitants du territoire de veille, différents supports de communication spécifiques aux nouveaux programmes structurants seront réalisés : plaquettes, articles dans le magazine communal (VO Mag), site internet, newsletter, ...

# Des projets pour les quartiers



La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette politique a été initiée, en France, dans les années 70, alors que le « problème des banlieues » émergeait.

VOUS ET VOTRE AVENIR

Aujourd'hui, cette politique aux services des quartiers dits « sensibles » se poursuit. Deux récentes lois ont notamment modifié le cadre d'intervention pour ces quartiers d'habitat collectif qui connaissent des difficultés :

- la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam), indique que la compétence politique de la ville a été transférée aux métropoles. Ainsi, ce ne sont plus seulement les communes qui portent le projet urbain sur ces territoires mais Bordeaux Métropole, à compter de cette année 2015.

- la loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, relative à la simplification et au renforcement des moyens à destination des quartiers prioritaires. Son décret d'application, en date du 3 juillet 2014, relatif à la révision de la géographie prioritaire, officialise le passage de 2 350 à 1 300 quartiers prioritaires sur le territoire national. Et Villenave d'Ornon n'échappe pas à ces nouvelles dispositions puisqu'elle voit ses quartiers de Sarcignan, Saint-Martin et Versein déclassés en « Territoire de veille ».

## Un contrat de ville pour 5 ans

Dès le 30 septembre 2014, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion pour contester la révision de la géographie prioritaire déclassant l'ex-zone urbaine sensible (ZUS) de Sarcignan, Saint-Martin, Versein en « Territoire de veille ». Sans succès, la Commune perd donc la dénomination de « quartiers prioritaires », avec les financements de l'État qui vont avec, environ 30 000 € au profit des associations et structures travaillant sur ces quartiers.

Néanmoins, la Municipalité a décidé de maintenir son effort et cela malgré le retrait de l'État, car plus de 3 500 habitants sont concernés, soit près de 12 % de la population. Aussi la Commune s'est engagée, aux côtés de Bordeaux Métropole par la signature du « Contrat de Ville » 2015-2020. Ce contrat réunit

l'ensemble des villes, au nombre de quinze, dans un projet collectif au profit des quartiers dits « sensibles » de l'agglomération bordelaise.

Ce contrat se déclinera localement par un programme d'actions engageant la Ville sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'insertion, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité économique
- Améliorer le « vivre ensemble » dans les quartiers et assurer une meilleure cohésion sociale
- Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et favoriser l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain
- Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté.

Jardins familiaux de Baugé à Sarcignan

# La dynamique des quartiers Sarcignan & Versein



## De nombreux projets

Parmi les projets qui seront mis en œuvre par la Commune, les bailleurs sociaux des quartiers cités, les associations avec l'aide des partenaires institutionnels (Europe, Région, Département, CAF etc...) sur les cinq années à venir, on retiendra notamment, la réhabilitation de la résidence Saint-Martin, la construction d'une maison des associations, de la solidarité et de l'emploi, l'extension du Centre socioculturel de Sarcignan, la création d'un cheminement entre la ferme de Baugé et l'école Jean-Moulin, la réalisation de chantiers éducatifs, des ateliers d'alphabétisation, d'aide à la parentalité et le soutien aux manifestations de quartiers.



Vu la délibération du Conseil Municipal de Villenave d'Ornon en date du 27 octobre 2015 relative à la signature de la convention territoriale du Contrat de Ville Métropolitain,

Vu la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération de Bordeaux Métropole du 26 juin 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal de Villenave d'Ornon du 30 juin 2015 relative à la signature de la convention cadre du contrat de ville pour la période 2015-2020 de la Métropole Bordelaise,

Considérant que les ateliers de concertation réalisés en juin 2015 en présence de l'ensemble des partenaires intervenant sur le territoire de veille, ont défini le plan d'action pour le territoire de veille, en fonction des 3 principaux axes d'intervention : « Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité », « Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale » et « Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants »,

L'État représenté par le Préfet de la Gironde, Pierre DARTOUT

Bordeaux Métropole, représentée par son président, Monsieur Alain JUPPÉ,

Aquitanis, représenté par son directeur général, Bernard BLANC,

Clairsienne, représenté par son directeur général, Daniel PALMARO,

Domofrance, représenté par son directeur général, François CORNUZ,

Logévie, représenté par son directeur général, François CORNUZ,

La Ville de Villenave d'Ornon, représentée par le Maire, Monsieur Patrick PUJOL,

**Convient ce qui suit :**

**Article 1 :**

En cohérence avec la Convention cadre du Contrat de Ville 2015/2020 de la Métropole Bordelaise, l'État, Bordeaux Métropole, Aquitanis, Clairsienne, Domofrance, Logévie, et la Ville de Villenave d'Ornon s'engagent à mettre en œuvre les actions présentées dans le présent document, sur le territoire de veille active de la commune de Villenave d'Ornon,

**Article 2 :**

La mise en œuvre du présent contrat fera l'objet d'un suivi annuel du projet d'ensemble mené sur le territoire concerné conformément aux objectifs affichés dans le document, comme indiqué dans le paragraphe « Pilotage et suivi de la convention territoriale ».

Le bilan sera présenté en comité de pilotage à l'ensemble des partenaires concernés.

**Article 3 :**

Le Préfet de la Gironde, le Président de Bordeaux Métropole, le Directeur Général d'Aquitanis, le Directeur Général de Clairisienne, le Directeur Général de Domofrance, le Directeur Général de Logévie, et le Maire de Villenave d'Ornon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Bordeaux, le **1 MARS 2016**

La Ville de Villenave d'Ornon  
représentée par le Maire

Vice président de Bordeaux Métropole



  
Patrick PUJOL

Bordeaux Métropole  
représentée par le Président



Alain JUPPÉ

L'État  
représenté par le Préfet



Pierre DARTOUT

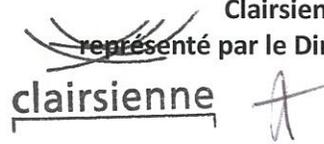
Aquitanis  
représenté par le Directeur général,



Bernard BLANC



Clairisienne,  
représenté par le Directeur général,

  
clairisienne

D. PALMARO

Directeur Général Daniel PALMARO

Domofrance  
représenté par le Directeur général,

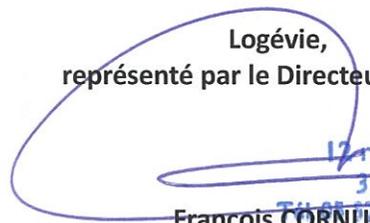


François CORNUZ



S.A. d'HLM  
110, avenue de la Jallière  
33042 BORDEAUX CEDEX  
☎ 05 56 48 75 75  
R.C.S. Bx B 458 204 963

Logévie,  
représenté par le Directeur général,

  
Logévie

17 rue Chantecrit - BP 222

33042 Bordeaux cedex

Tel 05 56 91 19 80 - Fax 05 56 11 03 33  
SA d'HLM - Entreprise Spécialisée pour l'Habitat

François CORNUZ